



# Championnat de France par équipes – Divisions départementales

## Précisions règlementaires

### Licences – certificat médical

Pour participer au championnat, obligation de présenter :

\* preuve de **licenciement** pour la saison

- . attestation personnelle ou collective du club, imprimée ou informatique
- . présentation smartphone (application FFTT)

\* **certification médicale** : indiqué sur licence ou certificat médical datant de moins d'un an pour le sport (ou tennis de table) en compétition – à l'exclusion de tout autre document

### Benjamins

Les benjamins sont, depuis la saison précédente, autorisés à participer aux compétitions séniors.

Interdiction absolue pour les poussins

### Féminines

Les féminines sont autorisées dans toutes les divisions départementales, sans limitation de nombre.

### Balles

En championnat par équipes : plastique ou celluloïd, au choix du club recevant.

### Feuilles de rencontre

A établir en 4 exemplaires, signés par les deux capitaines et le juge-arbitre en fin de rencontre.

Présence obligatoire d'un juge-arbitre dans la salle pour chaque rencontre, signant la feuille :

- en D1 : le juge-arbitre doit avoir le grade de JA1
- autres divisions : grade de JA1 non obligatoire

Saisie obligatoire :

- . du score, avant le dimanche 15 heures
- . de la feuille, avant le lundi 18 heures

Destination des 4 exemplaires signés

- . 1<sup>er</sup> feuillet (recto-verso) : conservé toute la phase par le club recevant pour envoi possible
- . 1 exemplaire pour le club recevant
- . 1 exemplaire pour le club visiteur
- . 1 exemplaire pour le JA

Plus d'envoi systématique de la feuille : envoi (par voie postale ou informatique) du premier exemplaire (recto-verso) seulement si :

- . rapport du JA signalant des incidents
- . réserves, réclamations
- . cartons
- . **score de parité (7-7)**
- . demande de la commission sportive

Possibilité d'utiliser le logiciel **GIRPE** et de remonter la feuille bloquée : dans ce cas aucun envoi postal

Renseignements ? [sportive@cd54tt.fr](mailto:sportive@cd54tt.fr)

Tomblaine, 15 septembre 2017